

- Objectifs :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de connaître les problématiques de sécurité et identifier les réseaux enterrés ou aériens, afin d'adopter le comportement adéquat en prévention des incidents ou en cas de dommage occasionné sur un ou des réseaux. La maîtrise de la réglementation anti-endommagements pourra leur permettre de réussir le QCM de compétences AIPR.
- Public :** Salarié intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés soit en tant qu'opérateur d'engins soit dans le cadre de travaux urgents.
- Pré requis :** Aucun.
Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation et éventuellement l'orientation vers un de nos partenaires.
- Durée :** 1 jour sur 6 heures de formation et 1 heure de test QCM avec un effectif de 10 stagiaires.
- Lieu :** Dans notre centre de formation ou sur un site muni d'une connexion internet.
- Méthode et moyens pédagogiques :** Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (support PowerPoint PILOCAP Midi-Pyrénées). Un livret de formation est remis au(x) stagiaire(s).
Passage de l'examen QCM sur tablette tactile.
- Profil du (des) formateur(s) :** Formateur(s) expérimenté(s) avec une attestation de formation AIPR concepteur. Attestant d'une expérience de minimum 2 ans dans la formation et ou d'une expérience de 5 ans en entreprise encadré par un formateur référent dans le domaine de l'AIPR.
- Moyens techniques :** Salles de formation avec des capacités d'accueil supérieures ou égales à 12 stagiaires, équipées de tableaux blancs, PC et vidéoprojecteurs. Tablettes tactiles pour le passage de l'examen sur le site dédié.
- Tarif :** Selon catalogue PILOCAP Réseau.
- Sanction :** Délivrance d'une attestation de compétences AIPR sous réserve de réussite à l'examen par QCM.

CONTENU

Présentation :	Objectif global de la réforme
Législation :	Arrêté du 22 décembre 2015
Responsable de projet avant les chantiers :	Présentation du contexte réglementaire, connaissance des réseaux, endommagements des réseaux avec la conduite à tenir (règle des 4 A), le guichet unique des réseaux DT DICT.
Exécutant avant les chantiers :	Cartographie des réseaux, marquage piquetage, les affleurants, compétences des personnels, application du guide technique.
Au cours du chantier :	Constat d'arrêt ou de sursis. Constat de dommages. Opérations sur chantier.
Examen :	Contrôle des connaissances par le QCM établi par le MEEM (ministère de l'Environnement de l'Energie et de la mer)